

Questions orales

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, il est bien connu que le ministre des Transports a entrepris de faire enquête sur les allégations, les avertissements du député de Hamilton-Ouest, il y a six mois. Il est aussi établi que M. Lush, président du conseil d'administration de la Commission du havre de Hamilton, a déclaré publiquement qu'il rompait tout lien d'affaires avec la vente de terrains de J.I. Case à la Commission du havre de Hamilton.

Je relève toutefois dans la note de service du contrôleur à J.I. Case que M. Lush a négocié avec M. Dishman de Corporate Reality des frais de consultation de 400 000 \$, que ces frais ont été autorisés par M. Ashcourt et que les membres de son personnel, ignorant ces faits, n'en ont pas tenu compte quand ils ont établi les prévisions. Le contrôleur demandait un rajustement en conséquence.

La note de service porte la date du 28 août et le montant de 400 000 \$ a été versé à M. Lush le 3 août. Ce matin, le député de Hamilton-Ouest et moi avons parlé à l'avocat de la société qui a confirmé le paiement de 400 000 \$.

Compte tenu de ces faits, et ils sont certains, le vice-premier ministre demandera-t-il sur-le-champ le congédiement du président du conseil de la Commission du havre de Hamilton?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais depuis longtemps la différence entre des faits et des allégations.

Nous venons d'entendre une allégation injuste envers un habitant de ce pays et ce, à la Chambre des communes, où il ne peut être représenté. J'attendais mieux du député, mais je me charge d'étudier la question.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le M. Lush en question possédait une société immobilière qui était le courtier inscripteur exclusif de J.I. Case dans la vente de terrains d'une valeur de dix millions de dollars à la Commission du havre de Hamilton. Le même M. Lush était alors et est encore président de la Commission du havre de Hamilton. M. Lush ne peut pas être à la fois agent négociateur des contribuables canadiens et représentant d'intérêts privés.

Tels sont les faits. Si le ministre, qui a promis de faire enquête il y a six mois, refuse toujours d'agir, je demande au vice-premier ministre de le démettre dès aujourd'hui de ses fonctions.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): J'ai examiné les allégations de mon collègue en mars dernier et je les ai trouvées non fondées. Je vais les examiner à nouveau aujourd'hui et je parie que les conclusions seront les mêmes.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Premier ministre sait déjà depuis février dernier que le dalaï-lama, chef religieux de renommée internationale, partisan de la non-violence, de la paix et des droits de la personne et lauréat du prix Nobel de la paix de 1989, ferait un séjour ces jours-ci au Canada pour participer à l'inauguration du monument canadien pour les droits de la personne.

Le vice-premier ministre reconnaîtra-t-il aujourd'hui que les Canadiens sont gênés et furieux que le premier ministre ait refusé de rencontrer ce grand leader spirituel et exhortera-t-il le premier ministre à rencontrer le dalaï-lama?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous reconnaissons le dalaï-lama comme un éminent chef religieux qui a toujours été un fier défenseur de valeurs que nous prônons également, soit les droits de la personne et la paix dans le monde. Nous sommes heureux qu'il ait l'occasion de venir au Canada et de partager avec beaucoup de Canadiens ces valeurs fondamentales que nous respectons. Le secrétaire d'État l'a rencontré hier après-midi parce que le gouvernement s'intéresse énormément aux dossiers qu'il priorise. Nous sommes heureux de cette rencontre-là.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'une rencontre avec le secrétaire d'État. C'est une question de respect fondamental de la part du premier ministre du Canada. Et ma question supplémentaire est la suivante: Je vais proposer à l'heure appropriée, aujourd'hui, une motion qui suggérera que la Chambre des communes accorde une audience au dalaï-lama. Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Est-ce que les membres du gouvernement vont appuyer cette motion, est-ce qu'ils vont accorder au dalaï-lama le droit à une audience devant cette Chambre des communes?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que j'ai exprimé d'une façon très honnête le respect que nous avons pour